

“**Concours forestier :**
3^{ème} édition du SylvoTrophée”
Forêts mélangées en essences
du Parc naturel régional du Pilat



Le SylvoTrophée est un concours visant à distinguer des forêts gérées de façon à produire du bois de qualité, tout en respectant l'environnement et les usages autres que sylvicoles.

Concours organisé par :

IPAMAC

Parcs naturels
du Massif central



SYLVOTROPHÉE : UN CONCOURS POUR PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS DE NOS TERRITOIRES.

Si la gestion d'une forêt est avant tout le projet d'un propriétaire, elle répond aussi à plusieurs attentes sociétales : produire des bois de qualité, accueillir et préserver la biodiversité, proposer un espace de loisir et de ressourcement accessible à tous, etc. Seule une gestion forestière adaptée permet à la forêt de remplir ses multiples rôles.



Le SylvoTrophée a pour but de mettre en valeur des propriétaires forestiers du territoire qui ont adopté ce type de gestion dite multifonctionnelle. Un jury constitué de forestiers, écologues, usagers et élus sera chargé d'évaluer la qualité de la gestion mise en œuvre au

gré des discussions. Pour cela, le jury visitera les différentes parcelles candidates, en compagnie du propriétaire et/ou de son gestionnaire. Les observations de terrain et les échanges entre jurés et candidats permettront ainsi d'élire le lauréat du SylvoTrophée 2023.



Le concours SylvoTrophée 2023 est organisé dans le cadre d'un programme de valorisation des forêts anciennes des Parcs naturels du Massif central, en partenariat avec l'association Inter Parcs du Massif Central (IPAMAC).

Forêts mélangées en essence

La thématique du concours de cette année cherche à mettre en valeur les parcelles qui présentent une diversité d'essences et qui sont gérées afin de conserver ou d'accentuer cette diversité. Aujourd'hui, il est en effet scientifiquement reconnu que le mélange d'essences est bénéfique à la productivité de la parcelle, à sa résilience face au dérèglement climatique (sécheresses, tempêtes, ravageurs), ainsi qu'à la biodiversité. C'est ainsi que diversifier les essences à l'échelle de la parcelle permet de profiter des complémentarités inter-essences (besoins physiologiques et utilisation des ressources à des périodes du jour et de l'année différentes) ; de l'effet barrière (tant physique que chimique) vis à vis des ravageurs ; d'accentuer la biodiversité locale, gage de complexité et d'équilibre de l'écosystème.



Face aux évolutions climatiques, des questions se posent sur la composition en essences des forêts du Pilat dans un avenir plus ou moins lointain, ce d'autant plus que les hivers rigoureux et les gels tardifs restent possibles, ce que supportent difficilement les essences plus méditerranéennes dont l'introduction est tentante.

Mélanger les essences constitue de fait, un levier intéressant pour que les forêts s'adaptent au mieux et qu'elle continuent de produire du bois de qualité tout en continuant d'assurer leur fonction sociale et environnementale. Le mélange est également opportun pour le propriétaire afin de ne pas mettre tous ses oeufs dans le même panier et être en mesure de répondre à l'évolution des modes et des demandes en bois.

L'OPÉRATION EST FINANCÉE PAR :

CRÉDIT PHOTO :
Parc naturel
régional du Pilat



Comment
participer
au concours

CALENDRIER

- Inscription au concours **du 1^{er} avril au 30 juin 2023 minuit**
- **Visite** des parcelles candidates **les 28 et 29 septembre 2023**
- **Remise des prix** : (date à définir)

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Concours ouvert à **toute forêt publique ou privée, quel que soit son statut** (propriété personnelle, groupement forestier, ASLGF...)
- Parcelle forestière **située dans le Parc naturel régional du Pilat**
- Parcelle d'**au moins 1 ha**
- Parcelle passée en exploitation au cours des **8 dernières années**

PRIX

- Un sylvotrophée pour le lauréat
- pour tous les participants :
- un abonnement à une revue forestière,
 - un panier garni,
 - une invitation à un voyage d'étude sur un autre Parc du Massif Central.

INSCRIPTION

Un dossier de candidature complet, téléchargeable sur le site : <https://www.parc-naturel-pilat.fr/actualites/sylvotrophee> doit être envoyé avant le 30 juin 2023 :

par mail à : agibaud@parc-naturel-pilat.fr ou par courrier postal à : **Parc naturel régional du Pilat, 2 rue Benaÿ - 42410 PÉLUSSIN.**

Pour toute information sur le concours et pour savoir si votre parcelle est éligible, vous pouvez contacter

Adam GIBAUD, Chargé de mission Eau, Forêt et Adaptation au dérèglement climatique :
04 74 87 52 01 - agibaud@parc-naturel-pilat.fr